

Action « Père Noël, pas de tablette ni de smartphone dans ma hotte », retour du Ministère de la santé

2016-12-09 01:01:01

Le Père Noël s'est rendu ce matin au Ministère de la santé, accompagné de militants de Priartem. Il voulait remettre à la Ministre une requête très urgente, ayant trait aux cadeaux qu'il se prépare à mettre dans sa hotte.

☒ Arrivée devant le ministère La requête était double et visait à demander à la Ministre :

☒ de mettre en œuvre les recommandations que lui a transmises l'Agence d'expertise sanitaire ANSES, en juillet 2016, concernant les radiofréquences et la santé des enfants lesquelles prônent, notamment, de réduire l'exposition des enfants et plus directement encore de dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile ;

☒ d'interdire par arrêté comme le lui permet la loi (art.183 de la loi Grenelle 2, portant création de l'art L. 5231-4 du code de santé publique) la distribution d'objets contenant un équipement électronique spécifiquement dédiés aux enfants de moins de 6 ans.

Le Père Noël et les responsables de l'ONG ont pu rencontrer un conseiller de la Ministre qui s'est engagé, au nom du cabinet, à reprendre rapidement contact avec Priartem en vue de la fixation d'une entrevue.

Priartem constate qu'il aura fallu l'entremise du Père Noël pour sortir le ministère de la santé de son coma profond sur ce dossier alors même que l'avis de l'ANSES - sérieuse piqure de rappel sur la nécessité à agir - est une réponse à une saisine qui émanait de ses tutelles, dont le ministère de la santé.

L'association restera vigilante pour que l'engagement de la recevoir soit rapidement tenu.

Janine Le Calvez

Retour presse :

☒ France Inter au journal de 18h :
<https://www.franceinter.fr/emissions/le-journal-de-18h/le-journal-de-18h-08-decembre-2016>.

(1'35 en intro puis 13'38 en développement).

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026